

[Generalitat de Catalogne:](#)
[Dévolution des biens spoliés au Monastère de Sijena](#)



[Le Monastère Royal de Sijena](#), fondé en 1188, bijou du roman espagnol, panthéon royal aragonais et espace déclaré Monument National en 1923, a été pillé à plusieurs reprises, en premier lieu, par l'arrachement des peintures romanes exceptionnelles (XIII siècle) de la Salle Capitulaire durant la guerre civile.

Le Musée d'Art National de Catalogne (MNAC) et la Generalitat de Catalogne ont été [condamnés par deux sentences](#) (juillet 2016 et avril 2015) à rendre les peintures murales et 97 œuvres d'art gardées et exhibées au [MNAC](#) et au [Musée Diocésain de Lerida](#), et dont les prétendus titres de propriété ont été refusés par les tribunaux.

Malgré l'ordre donné par les tribunaux d'effectuer intégralement les deux sentences, seules 51 œuvres d'art qui n'étaient pas exposées des 97 qui appartiennent au Monastère, ont été rendues, et les peintures murales de la salle Capitulaire se trouvent encore dans le MNAC.

La déclaration comme Monument National en 1923, implique une mesure spéciale de protection pour le Monastère et pour ce qu'il contient. La position de la Generalitat est contraire au Droit, légitimant les non-sens de la guerre civile et des spoliateurs, et méprise les valeurs et les compétences du Gouvernement d'Aragon en matière de Patrimoine. Les raisons fausses et intéressées sur lesquelles la Generalitat s'appuie pour ne pas les rendre ont été amplement réfutées par d'importants experts.

Les Citoyens aragonais, tous les Catalans de bonne volonté qui reconnaissent que cette situation injuste ne bénéficie pas à la société catalane, et personnes du monde entier ayant une conscience morale demandent aux autorités catalanes d'accomplir intégralement les sentences. **Nous exigeons du Président de la Generalitat qu'il accomplisse ce que la justice a dicté et qu'il rende les biens de Sijena qui n'auraient jamais dû sortir d'Aragon.**

Nous exigeons aussi, que dans le cas contraire, soient adoptées toutes les mesures que la loi prévoit en vue de faire accomplir les sentences, en incluant l'exécution par la force, par l'envoi de la police judiciaire.

Les signatures obtenues par cette campagne seront présentées aux portes de la Generalitat de Catalogne lors d'un grand rassemblement auquel sont invitées toutes les personnes qui nous appuient, et dont les détails seront annoncés par la page web de la Plataforma Sijena Sí : www.sijena.com